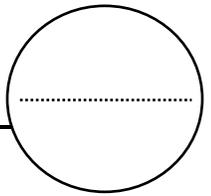




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 mai 2025 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient au 476 rue Frontière à Hemmingford, dans la salle située en arrière de la Coop.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn,
directeur général, greffier et trésorier adjoint
Annick Brunet,
Directrice générale adjointe, greffière et
trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-05-101

1A - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2025-05-102

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3 DÉLÉGATION

2025-05-103

4A PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Attendu que l'avis public du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur a été affiché selon l'article 176.1 du code municipal du Québec ;

Attendu que les membres du conseil ont en main le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2024 qui présente ;

Des revenus de	2163263\$
Des dépenses de	2044797\$
Conciliation à des fins fiscales / incluant appropriation de surplus	13860\$
Avec un surplus de	104606\$

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que le rapport financier soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

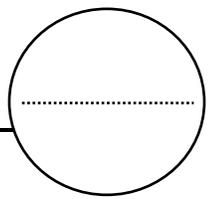
2025-05-104

4B-TRANSFERT D'UN MONTANT NON BUDGÉTÉ REÇU VERS LE SURPLUS AFFECTÉ POUR LES ÉTUDES DES ÉGOÛTS

Considérant que la municipalité a reçu un montant de 16800\$ de l'industrie 9516-9702 QUÉBEC INC (PURE BEDDING INC) pour le branchement sur le boulevard industriel;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Considérant que ce montant n'était pas budgété;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 16800\$ soit transféré au surplus affecté pour les études des égouts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-105

4C-TRANSFERT D'UN MONTANT NON BUDGÉTÉ REÇU VERS LE SURPLUS AFFECTÉ POUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Considérant que la municipalité a reçu un montant de 11090.14\$ de la MRC pour la prévention des incendies;

Considérant que ce montant n'était pas budgété;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 11090.14\$ soit transféré au surplus affecté pour la prévention des incendies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-106

4D- TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS NON-AFFECTÉ POUR LE REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Attendu que la municipalité doit procéder au remboursement du fonds de roulement suite à l'achat d'un tracteur en 2020 Rés. 2020-11-270 ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 10000\$ soit transféré du surplus non affecté vers le compte fonds de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-107

4E-AIDE FINANCIÈRE DES DÉPUTÉS CAROLE MALLETTTE ET FRANCOIS BONNARDEL

Attendu que Carole Mallette et François Bonnardel ont remis une aide financière à la municipalité du Village de Hemmingford;

Attendu que 3,000\$ ont été accordés pour contribuer au terrain d'entraînement pour les pompiers ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer 3000\$ au centre d'entraînement Gerry McAdam.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-108

4F – PAIEMENT DES QUOTES-PART 2024 AU CANTON DE HEMMINGFORD

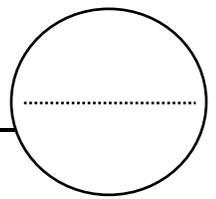
Attendu que la Municipalité a pris connaissance des factures de quotes-parts envoyées par la Municipalité du Canton de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la Municipalité du Village de Hemmingford :

- De procéder au paiement de la quote-part 2024 du Service des incendies au montant de 42079.33 \$;
- De procéder au paiement de la quote-part 2024 de l'écocentre et recyclage au montant de 4333.28 \$;
- De procéder au paiement de la quote-part 2024 de la station de pompage au montant de 1 83.38 \$;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- De procéder au paiement de la quote-part 2024 du site internet Hemmingford.ca au montant de 70.87 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-109

4G-TRANSFERT D'UN MONTANT DE 16390.64\$ AU COMPTE RÉSERVÉ POUR LA VIDANGE DES BOUES

- Considérant que le conseil de la MRC a décidé de retourner les sommes reçus dans le cadre des redevances sur les matières résiduelles;
- Considérant qu' un plan d'action pour la gestion des matières résiduelles nous a été remis ;
- Considérant que la MRC nous a fait parvenir un montant de 16390.64\$
- Attendu que la municipalité doit procéder à la vidange des boues et que l'action 18 du plan concerne la valorisation des boues.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de procéder au transfert du montant reçu de la MRC dans le compte surplus affecté pour la vidange des boues (03-510-00-001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-110

4H- DÉMISSION DU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

- Considérant l'avis verbal de démission de Michel viens, journalier aux travaux publics reçu en date du 17 Avril 2025;
- Considérant que la dernière de journée de travail de Michel Viens est le 17 avril 2025.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la démission de Michel Viens et de lui payer les vacances courantes et accumulées telles que le prévoit la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-111

4I - EMBAUCHE – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

- Considérant que la municipalité a un besoin de remplir un poste pour les travaux publics
- Considérant qu' un comité de sélection a été mandaté afin de rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet au conseil;

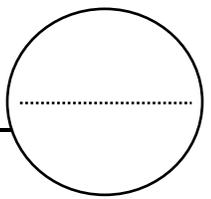
En conséquence et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche de Brigitte Provost à titre de journalier aux travaux publics aux conditions prévues au tableau des recommandations fourni par le comité de sélection ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;
- Que Brigitte Provost entre en fonction en date du 22 Avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

2025-05-112

4J-PLACEMENT D'UN EXCÉDENT 712168\$ POUR LE SERVICE DE LA DETTE RUE MARGARET

Considérant que la municipalité dispose d'un excédent qui peut être investi à un taux d'intérêt supérieur à celui de son compte bancaire;

Considérant que le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe, greffière et trésorière à signer au nom de la Municipalité, tout document nécessaire en lien avec la présente résolution.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le Maire et la directrice générale adjointe, greffière et trésorière a signé tout document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-113

5A- DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONJOINT LOISIRS

Mme Annie Duquette, coordonnatrice de la culture et des loisirs dépose le compte rendu du comité conjoint pour le mois de d'avril 2025.

2025-05-114

6A - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT

Monsieur M. Krohn, Directeur général, greffier et trésorier adjoint, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois d'avril 2025.

2025-05-115

6B - OCTROI DE CONTRAT POUR DU PAVAGE

Attendu qu' une demande de prix a été faite auprès de *Pavage MCM* pour des travaux à plusieurs endroits sur le territoire qui nécessitent un entretien ;

	Emplacement	Description
1	Rue Goyette	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2'' d'épaisseur pour une superficie de 20' X 35'
2	Rue Keddy	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2.5'' d'épaisseur pour une superficie de 15' X 25'
3	Avenue Fortin	Resurfaçage de type EB-10S pour une superficie de 22' X 290'
4	Rue Bouchard	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2'' d'épaisseur pour une surface de 5''x15''

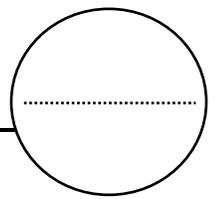
Attendu qu' une partie de ces dépenses seront couvertes par une subvention du Ministère des Transports du Québec, PPA-CE et PPA-ES;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de revêtement des trois sections du réseau routier municipal mentionnées ci-haut à la compagnie Les Pavages MCM pour un montant total de 25943\$ plus les taxes applicables ;
- Que les travaux doivent être effectués le plus tôt possible, lorsque les conditions le permettront ;
- D'approuver les crédits nécessaires à ces fins au montant de 15 500\$, tel que budgété pour l'exercice financier 2025 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- D'approprier la différence dans le surplus général afin de pallier les frais supplémentaires non budgétés, si nécessaire ;
- D'autoriser la directrice générale adjointe, greffière et trésorière à signer tout document relié à ce dossier ;
- D'inclure les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le prochain programme d'aide pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et (PPA-ES) si demandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-116

6C - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'ils approuvent les dépenses d'un montant de 30 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-117

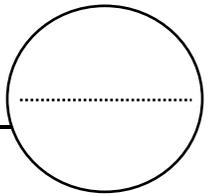
6D – DÉPLACEMENT DE LA NEIGE DERRIÈRE LA BANQUE

- Considérant qu' il y avait une grosse butte de neige derrière la banque qui bloquait l'accès au stationnement qui a dû être déplacé;
- En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers,
- De payer la facture de 600\$ plus les taxes à Gerald Duteau Jr.;
 - De prendre les fonds tels que budgété et la différence 329.92\$ du surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

2025-05-118

7A-RAPPORT CONCERNANT LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été en moyenne de 58144 gallons par jour durant le mois d'avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2025-05-119

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2025

Considérant que Madame Marilyne Demers, Agente de gestion financière a transmis au bureau municipal le rapport financier 2025 pour approbation ;

Considérant que la partie payable par la municipalité est de l'ordre de 19529 \$ incluant les paiements requis pour les travaux majeurs capitalisé de ces édifices et remis selon la charte des paiements requis annuellement ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers , que le conseil municipal du Village de Hemmingford accepte le rapport financier 2025 de l'Office Municipal d'Habitation de Hemmingford tel que présenté et de payer le montant de 19529\$ à l'Office Municipal de l'Habitation pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

M. Michael Krohn, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d'avril 2025.

Nombre de permis émis :	15
Valeur des travaux :	3001294\$

2025-05-120

9B-MODIFICATION RÉOLUTION 2025-01-012 ENTENTE RELATIVE AU RACCORDEMENT AUX SYSTÈMES D'ÉGOUT SANITAIRES ET D'EAU POTABLE- LOT 6 626041,CANTON DE HEMMINGFORD

Attendu que l'entreprise 9516-9702 QUÉBEC Inc. (Pure Bedding) a soumis une demande afin de raccorder le lot 6 626 041 aux systèmes d'égout sanitaire et d'eau potable du Village de Hemmingford;

Attendu que la municipalité du Canton de Hemmingford juge acceptable cette demande sous certaines conditions afin de s'assurer du respect des normes municipales et de la bonne gestion des infrastructures publiques;

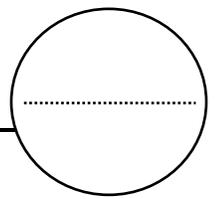
Attendu que cette autorisation est conditionnelle au respect des modalités financières, techniques et administratives énumérées ci-dessous;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

1. L'autorisation de raccordement ne sera effective qu'à compter de la réception, par la municipalité du Canton de Hemmingford, d'un permis de construction valide pour le terrain concerné.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

2. Le propriétaire versera à la municipalité du Village de Hemmingford la somme de 16800 \$ à titre de droit de branchement aux égouts sanitaires du Village (Règlement 270-1).
3. Le propriétaire assumera l'entièreté des coûts liés au raccordement, incluant les travaux, l'installation et l'entretien futur du branchement.
4. Le propriétaire devra s'acquitter des frais d'entretien et d'infrastructures pour les deux services, soit l'égout sanitaire et l'eau potable.
5. Le nombre de toilettes autorisées dans le bâtiment est limité à deux (2) et le nombre de lavabos à trois (3).
6. Le propriétaire devra installer un clapet antiretour pour les eaux usées.
7. Le système de drainage des eaux pluviales du bâtiment doit être dirigé vers le fossé et ne doit pas être raccordé au réseau d'égouts sanitaires.
8. L'utilisation de l'eau potable à des fins industrielles n'est pas autorisée à ce moment.
9. Le propriétaire devra installer un débitmètre sur la ligne d'eau potable afin de mesurer la consommation.
10. Les travaux devront être effectués par un entrepreneur qualifié, aux frais de l'entreprise 9516-9702 QUÉBEC Inc. (Pure Bedding).
11. Un employé municipal désigné par la municipalité devra surveiller les travaux aux frais du propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-121

9C-AUTORISATION DE SIGNATURE, BRIGITTE PROVOST - ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, CONSTATS D'INFRACTION OU AUTRES EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que ce conseil autorise Brigitte Provost à émettre et signer tous permis et certificats conformément aux règlements municipaux applicables, tous avis et constats d'infractions et autres documents reliés au service de l'urbanisme et de l'inspection de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

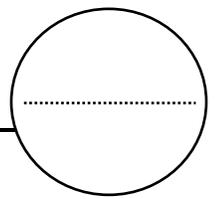
2025-05-122

9D-DEMANDE DE PIIA # 2025-04-0001 AU 486, AVENUE CHAMPLAIN (BÂTIMENT ACCESSOIRE)

- Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire pour le 486, Avenue Champlain qui est dans la zone CV-4 qui est soumise au PIIA;
- Considérant que la présente demande de PIIA # 2025-04-0001 vise l'approbation du remplacement du cabanon existant au 486, Avenue Champlain;
- Considérant qu' une seule une (1) ouverture (une porte) sera sur le bâtiment accessoire (cabanon);
- Considérant que la nouvelle toiture du bâtiment accessoire (cabanon) sera en bardeau d'asphalte de couleur noire ;
- Considérant que la nouvelle toiture respecte la forme actuelle de la toiture du bâtiment principal;
- Considérant que le revêtement extérieur de vinyle de couleur jaune, de même couleur que le bâtiment principal;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que la couleur des matériaux choisies pour le nouveau bâtiment accessoire (cabanon) s'intégrera parfaitement avec le bâtiment principal ainsi que les autres bâtiments existants adjacents ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte l'ensemble des critères et des objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2025-04 0001 afin de délivrer le permis de bâtiment accessoire # 2025-04-0018 visant à remplacer le bâtiment accessoire existant au 486, Avenue Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-123

10A - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL ET LE CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux cyclistes qui stationnent leur véhicule dans le stationnement de l'hôtel de ville et pour les utilisateurs du Centre récréatif ;

Attendu que une soumission a été demandée pour la location ou l'achat de toilettes avec lavabo :

**Location 1 toilette stationnement municipal arrière et 2 toilettes au Centre Récréatif
(1 au parc de jeux et 1 au tennis)**

Entreprises	Frais mensuels par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total jusqu'au 30 octobre (plus taxes)
Solutions Environnementales 360 Ltd.	180\$ / semaine / toilette	150.00 \$ / toilette	3690.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de trois toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 3690.00\$ plus taxes avec Solutions environnementales 360 Ltd. ;
 - Que la location des toilettes se termine à la fin octobre 2025 ;
 - D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-124

10B - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LA FIN DE SEMAINE DES VENTES DE GARAGE EN SEPTEMBRE

Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux visiteurs qui seront de passage lors de cet événement populaire en septembre ;

Attendu que une soumission a été demandée pour la location de toilettes avec lavabo :

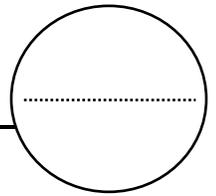
1 toilette stationnement 476 Frontière

Entreprises	Frais par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total (plus taxes)
Solutions Environnementales 360 Ltd.	180.00\$ / toilette	150 \$	330.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- Que la municipalité procède à la location d'une toilette portative avec lavabo pour un montant de 330.00\$ plus taxes avec Solutions environnementales 360 Ltd.;
- Que la location de la toilette soit seulement pour la fin de semaine du 20-21 septembre 2025;
- D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-125

10C – ACHAT DU SYSTÈME DE SON DE JEFF BERTHIAUME

Considérant que Jeff Berthiaume loue son équipement de son à la municipalité du village de Hemmingford à chaque année au montant de 400\$ par événement;

Considérant que ce dernier veut vendre son équipement à la municipalité ;

Considérant que la municipalité organise des activités intérieures et extérieures pour les citoyens et a besoin d'un système de son ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat du système de son de Jeff Berthiaume au montant de 1500\$ et d'imputer cette dépense au compte 02-701-00-670 tel que prévu au budget de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-126

10D - MAISON DES JEUNES – LAVE-AUTO EXTERIEUR

Considérant que Francesca Barron, coordinatrice de la Maison des Jeunes de la Frontière (MDJ) demande l'autorisation d'organiser des lave-auto une fois par semaine à partir du 5 juin au 21 août 2025 dans le stationnement municipal ;

Considérant que ces activités apportent une source de revenu pour cet organisme ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le groupe de la Maison des jeunes soit autorisé à organiser des lave-autos comme levée de fonds, à l'exception lors d'un avis de réduction de consommation d'eau en raison de sécheresse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-127

10E-ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

Considérant que la municipalité a présente une demande d'aide financière au ministre du Patrimoine canadien dans le cadre de programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada;

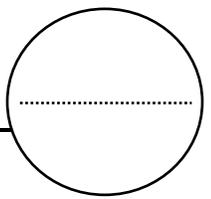
Considérant que le 16 avril 2025, Patrimoine canadien a confirmé au versement d'une subvention de 8000\$;

Considérant que pour bénéficier de cette aide financière, la municipalité souhaite signe un accord de subvention avec le gouvernement fédéral;

Considérant que les municipalités du Québec peuvent contracte et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernement du Canada;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

- Considérant que la loi sur le ministre du Conseil exécutive (LMCA) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;
- Considérant qu' en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut sans l'autorisation du gouvernement conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux ou avec un organisme public fédéral;
- Considérant que pour conclure une telle entente un organisme doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;
- Considérant que la municipalité de Hemmingford demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;
- Considérant que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des ses pouvoirs du conseil municipal relatifs à la prise de règlements ni limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de relatifs aux élections et les referendums municipaux et à la participation publique;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que le conseil municipal autorise le maire, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer pour et au nom de municipalité l'accord de subvention à intervenir avec le ministère du Patrimoine canadien concernant la version d'une subvention de 8000\$ dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la Saint-Jean Baptise et de la fête du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-128

10F-ACHAT MULCH KIT POUR TRACTEUR GRAVELY

- Considérant que la municipalité veut améliorer l'entretien des gazons;
- Considérant que le ramassage de gazons sera amélioré ;
- Considérant qu' une demande de prix a été demandé pour le coût du mulch kit a été demandé à l'Entreprise garage J.L Lefrançois inc et que celui-ci est de 763.47\$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat du mulch kit de garage J.L Lefrançois inc au montant de 763.47\$ et d'imputer cette dépense au compte 02-701-20-643 tel que prévu au budget de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-129

12A-RESPONSABLE POUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

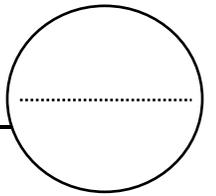
- Attendu que selon l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements, le maire peut déléguer la responsabilité pour l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à un membre de son personnel;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'Annick Brunet soit désigné à titre de responsable pour l'accès à l'information et aux documents en date du 6 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

2025-05-130

12B-DÉBLOCAGE D'ÉGOÛTS

- Considérant qu' il y a eu un refoulement d'égouts au 468 Av. McNaughton le 28 avril 2025;
- Considérant que les travaux de déblocage ont été réalisés afin d'assurer la continuité du service des eaux usées;
- Considérant que le coût du déblocage n'était pas budgété pour l'exercice financier en cours;
- Considérant que la municipalité dispose d'un surplus non affecté permettant de couvrir la dépense imprévue;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser un paiement de 3094,00\$ plus les taxes et de prendre les fonds du surplus non affecté afin de couvrir les coûts liés au débouchage de conduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-131

12C-AUDIT ET VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER 2024-PAIEMENT FACTURE LLG CPA INC.

- Considérant que la firme comptable LLG CPA INC. a réalisé l'audit et fait la vérification du rapport financier de l'année 2024 ;
- Considérant que la facture est de 5495\$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 34605 de LLG CPA INC. pour la facturation finale pour les travaux effectués dans notre dossier en date du 6 mai 2025 au montant de 5428.20\$ plus taxes, tel que prévu au budget 2025 et de prendre la différence dans le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-05-132

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 MAI 2025

- Considérant que Mme Annick Brunet, la directrice générale adjointe, greffière et trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 mai 2025, soit dans le budget 2025 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 2 avril au 6 mai 2025 soient acceptés au montant de 106 832.05\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 mai 2025 soient payés au montant de 80 636.96\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-05-133

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :06.

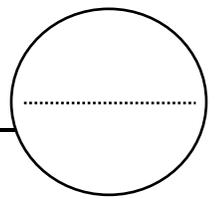
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale adjointe, greffière et trésorière.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025.